

Une médiathèque à Bourg-la-Reine ?

La culture fait partie du meilleur de ce dont nous sommes nourris et la bibliothèque, proche de nos parcours quotidiens, recèle les trésors qui nous grandissent.

Depuis les années 1970, l'odeur de poussière, qui caractérisait dans l'esprit commun les bibliothèques municipales, a disparu. Les vitrines et les armoires qui enfermaient les ouvrages se sont ouvertes, puis les murs se sont équipés de vitrages clairs, les portes se sont élargies et les ouvrages, placés sur les rayonnages ou conservés dans des magasins, ont été librement accessibles. Le public - ou plutôt les publics - ont suivi : aux lecteurs studieux et assidus se sont ajoutés des enfants de tous âges et leurs parents, des adolescents, des lecteurs et des emprunteurs occasionnels. Pour enrichir le rôle de ces lieux, auprès des ouvrages écrits, sont apparus des ouvrages sonores, des supports d'images : la bibliothèque est devenue "médiathèque" ou bibliothèque "multimédia"; d'aucuns préfèrent parler de "multi supports". Cependant, si la qualification de cet équipement public est importante, il est encore plus nécessaire d'en bien cerner les enjeux et de se donner les moyens d'y répondre au mieux.

De nombreuses bibliothèques nouvelles ont fleuri en France depuis une quinzaine d'années et plusieurs, très récemment, autour de Bourg-la-Reine: à Châtenay-Malabry, à Fontenay-aux-Roses, à Meudon-Ville et à Meudon-la-Forêt, à Clamart, à Issy-les-Moulineaux; toutes ont dépassé les espérances de fréquentation, pourtant largement estimées ; leur faire une visite aidera à imaginer des aménagements pour Bourg-la-Reine.

Les enjeux :

Tout d'abord, une proposition de définition, faite par Pierre Riboulet, architecte de bibliothèques nouvelles particulièrement réussies :

"La bibliothèque est un lieu rare où se conserve, non pas l'information, mais la pensée. C'est le lieu de la mémoire de la pensée antérieure à partir de laquelle on peut construire sa propre pensée. La bibliothèque est un lieu que l'on doit mériter". La bibliothèque, ouverte à tous, doit faciliter la création ou le renforcement du lien social entre les habitants quels que soient leur âge, leur niveau social, leur niveau culturel, leur appartenance politique ou religieuse, leur état physique, mal ou non entendants, mal ou non voyants, etc..., d'autant plus que c'est peut-être même le seul lieu qui reste fédérateur.

Passerelle entre les personnes, elle doit l'être entre les institutions ou organismes : équipements culturels (CAEL, théâtre, conservatoire de musique), écoles, résidences de jeunes ou de personnes âgées, associations, etc...

Dispensatrice de culture, de savoir, d'information, elle peut être un lieu de formation : y apprendre à chercher, à localiser ce qui peut intéresser parmi les milliers de sources disponibles puis à l'intérieur d'une seule source ; cet apprentissage est devenu encore plus nécessaire depuis la mise en place de fichiers informatiques locaux et extérieurs et depuis l'arrivée d'Internet. En ce sens, à l'opposé du "réseau-bibliothèque virtuelle", la présence et la qualité urbaine et architecturale du "bâtiment-bibliothèque" restent essentielles comme lieu physique de la communauté du savoir et

comme symbole de l'unité du savoir.

Enfin, la réalisation du projet "nouvelle bibliothèque" offre l'occasion d'aborder en profondeur une réflexion sur la politique culturelle de la ville, en participation avec tous les acteurs de la commune et, pourquoi pas en perspective avec l'intercommunalité récemment instituée.

Les réponses :

L'immeuble "bibliothèque" doit être bien visible dans la ville : situé de façon à être facilement accessible, repérable par son aspect plus signifiant, plus ouvert structurellement mais aussi par ses horaires plus larges et/ou mieux calculés (le soir, le samedi) sur sa totalité ou pour seulement une activité/discipline.

Sur le plan fonctionnel : on y accueille, en facilitant plus ou moins, les passages d'une discipline à une autre, d'un âge à un autre, d'un support à un autre - ou parfois on les mixe dans le temps ou dans l'espace ; par exemple, l'espace "ados" est voisin des "enfants" et des "adultes" ; on crée, spécifiquement, des espaces de rencontres, de formation, d'exposition.

Le développement des collections "traditionnelles" est nécessaire - comme cela se pratique déjà à Bourg-la-Reine - mais les nouvelles attitudes devant l'écrit obligent à installer des réseaux suffisants pour aujourd'hui et pour l'avenir. L'exemple de toutes les nouvelles bibliothèques montre qu'on reste encore beaucoup trop timide en matière de câblage installé ou susceptible de l'être.

Une bonne manière de rendre plus concrète l'intercommunalité serait de mettre en réseau les fonds des bibliothèques des communes réunies à Bourg-la-Reine et à tout le moins d'organiser des échanges d'ouvrages rares par des prêts de bibliothèque à bibliothèque.

Il faut réfléchir aux moyens d'accroître le rôle de la bibliothèque vis à vis des enseignants, des écoles : prêts d'ouvrage sur des durées longues, ateliers d'écriture, de lecture ?

Il faut réfléchir également aux aménagements : logithèque (avec un animateur), salle réservée aux mal voyants avec utilisation de télé-agrandisseurs, espace pour les "tout petits" (et leur parents) assez vaste et bien équipé, points d'écoute de musique performants, places de visionnement de vidéo/DVD, forum d'actualités, auditorium (petit), etc...?

Comme on ne pourra peut-être pas tout offrir, les avis divers des praticiens locaux, voisins et lointains, des lecteurs actuels et des lecteurs espérés seront utiles pour hiérarchiser les priorités ; de même, les enseignements tirés d'expériences récentes permettront d'optimiser ce nouvel équipement pour obtenir un maximum de services dans les surfaces possibles, dans les budgets disponibles en investissement puis en exploitation, sachant que les bénéficiaires à attendre dépasseront les estimations les plus optimistes.

A chacun d'entre vous d'apporter sa contribution, dès maintenant : faites nous connaître vos souhaits, faites nous part de vos remarques, afin que la future médiathèque soit vraiment la vôtre.

L'association

N° 39
DECEMBRE 2005

Citoyen à Bourg-la-Reine

**Commune, communauté d'agglomération :
"la démocratie de proximité"
de plus en plus lointaine ?**

Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre, projet de médiathèque : deux exemples de la nécessité, pour les citoyens, de s'intéresser de près à la vie de la cité.

La communauté d'agglomération : à bientôt trois ans de sa création, nous vous présentons dans ce numéro un premier bilan, mais aussi les projets à l'étude. Parmi ceux-ci, le Plan Local de l'Habitat mérite un intérêt particulier : au moment où les violences récentes obligent à enfin regarder en face le bilan de dizaines d'années d'errements en matière de logement social, il constitue un test : l'intercommunalité permettra-t-elle, au moins, d'éviter que les communes continuent de prendre prétexte des mauvais exemples du voisinage pour contourner la loi ?

Ce bilan est aussi l'occasion de se demander si la montée en puissance de la communauté d'agglomération ne se fait pas au détriment de la démocratie de proximité.

On observe en effet que:

-l'accès aux questions intercommunales pour le citoyen est encore plus difficile que pour les questions communales, alors que l'emprise de l'intercommunalité est de plus en plus prégnante.

-dans le système actuel, la représentation des oppositions n'est pas assurée : c'est le cas de trois communes sur sept dans la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre.

La démocratie semble s'éloigner des citoyens avec la communauté d'agglomération, mais, rappelons-le, ils peuvent, et doivent, continuer d'interpeller le maire et les conseillers municipaux, y compris sur les domaines qui sont maintenant de la compétence de la communauté.

Il leur appartient aussi de ne pas laisser des projets aussi importants qu'une bibliothèque-médiathèque germer dans l'ombre et le silence : cela fait maintenant des années que l'on entend parler de la future médiathèque, il est temps que nos concitoyens s'emparent de ce projet, pour qu'il réponde au mieux à leurs vœux.

**Que serait la démocratie de proximité
sans des citoyens vigilants et actifs ?**

Ont participé à la rédaction de ce numéro : C. Chanut, J.-P. Lettron, J.-L. Pérignon, J. Riva

BULLETIN D'ADHESION à CITOYEN à Bourg-La-Reine

Nom & Prénom :Tél :

Adresse :

Adresse courriel : Date et signature

déclare adhérer à l'association et verse ma cotisation pour l'année en cours :

La cotisation est de 18 euros (minimum).

Le chèque doit être libellé à l'ordre de Citoyen à Bourg-la-Reine et envoyé ou déposé avec ce bulletin d'adhésion chez : Jean-Louis PÉRIGNON - 12 bis, rue des Blagis - 92340 Bourg-la-Reine

citoyen.blr@wanadoo.fr

<http://citoyenblr.free.fr>

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DES HAUTS-DE-BIEVRE - 1er BILAN

Créée le 31 décembre 2002 entre six communes comprenant au total 150.000 habitants, c'est-à-dire ANTONY, BOURG-LA-REINE, LE PLESSIS ROBINSON, SCEAUX (Hauts de Seine) et WISSOUS (Essonne), elle compte actuellement 172.000 habitants en raison du rattachement depuis le 1er janvier 2004 de VERRIERES LE BUISSON (Essonne) et de l'accroissement de la population.

MISSIONS :

La communauté d'agglomération assume obligatoirement, au lieu et place des communes membres, les compétences suivantes :

- ⇒ le développement économique ;
- ⇒ les transports urbains ;
- ⇒ l'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire (et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage) ;
- ⇒ la politique de la ville ;

Par ailleurs, elle a choisi d'exercer les compétences suivantes :

- ⇒ La création ou l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire ;
- ⇒ la collecte et le traitement des ordures ménagères ;
- ⇒ l'assainissement, la gestion des eaux pluviales ;
- ⇒ la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, c'est-à-dire actuellement la gestion des trois théâtres : Firmin Gémier à ANTONY, Les Gémeaux à SCEAUX et Le Coteau au PLESSIS ROBINSON.
- ⇒ la protection, la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie.

FONCTIONNEMENT :

L'exécutif de la Communauté d'Agglomération comprend un Bureau communautaire et un Conseil communautaire.

Le Bureau communautaire, composé d'un Président et de sept Vice-présidents, qui sont aussi les maires de chaque commune, se réunit aussi souvent que nécessaire : il est à la fois organe stratégique de réflexion et organe décisionnel.

Le Conseil communautaire, qui se réunit au moins une fois par trimestre, est composé de 53 Conseillers communautaires désignés par le Conseil municipal de chaque commune : il est l'organe discutant et délibérant sur les actions, propositions et orientations issues notamment de commissions permanentes.

Ces commissions, au nombre de 6, sont les suivantes :

- ⇒ Projet communautaire, culture et relations avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;
- ⇒ Finances et environnement ;
- ⇒ Aménagement urbain, habitat et logement ;
- ⇒ Politique de la ville, grosses infrastructures, transport et eau ;
- ⇒ Développement économique et sport ;
- ⇒ Voirie, stationnement et assainissement.

Trois autres Commissions ont été créées qui se réunissent en tant que de besoin, à savoir :

- ⇒ Commission d'Appel d'Offres ;
- ⇒ Commission chargée de l'étude des délégations de service public ;
- ⇒ Commission locale d'évaluation des charges transférées.

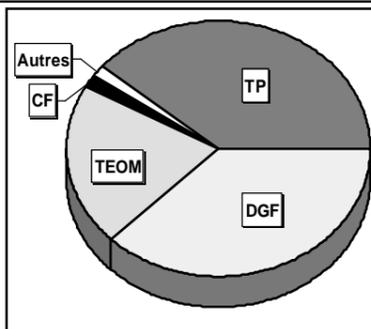
A l'exception de cette dernière commission, l'opposition des Conseils Municipaux est toujours représentée, sachant toutefois que les villes du PLESSIS ROBINSON, WISSOUS et VERRIERES LE BUISSON ont décidé de n'accorder aucune place aux élus de leur minorité.

LE BUDGET 2005 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION s'élève à 72 989 573 € qui se décomposent en 64 948 823 € de dépenses de fonctionnement et 8 040 750 € de dépenses d'investissement. A titre de comparaison, les dépenses correspondantes étaient, pour notre commune de Bourg-la-Reine, d'environ 24 et 16 millions d'euros en 2004.

Ce budget est en augmentation de 11,6 % par rapport au budget primitif 2004, les dépenses de fonctionnement évoluant de 15,8 % et l'investissement de 11%.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

L'ensemble des recettes réelles de fonctionnement de ce budget primitif 2005 représente une somme de 64,322 millions d'euros ; elles sont en augmentation de 10,8 % par rapport à 2004.



TP : Taxe Professionnelle
DGF : Dotation Globale de Fonctionnement
TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
CF : Compensations Fiscales (Il s'agit des compensations de taxe professionnelle relatives à la réduction pour création d'établissement, à la diminution de la cotisation des entreprises dont le calcul de la TP est fonction de leurs recettes (essentiellement les professions libérales) et des exonérations liées aux zones d'aménagement).
AUTRES : Il s'agit de la participation du budget d'assainissement (représentant la masse salariale des agents de la CAHB affectés à cette compétence) et d'autres recettes moins importantes en volume financier : subventions reçues au titre des emplois-jeunes, participation des agents aux tickets restaurants, loyers perçus sur l'aire d'accueil de Verrières-Le-Buisson et subventions liées à divers projets.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, nous continuons à déplorer le désengagement de l'Etat qui n'a fixé qu'à 1 % la croissance de la dotation de fonctionnement qu'il verse aux collectivités locales. On est bien loin de l'augmentation du coût de la vie, et de la progression de 2,5% qui avait été demandée par les élus, notamment ceux d'Ile de France.

Ajouté à une diminution (de 5% !) de la dotation d'intercommunalité, cela se traduit dans le budget 2005 par une baisse globale de la DGF de 0,5%, et entraîne l'obligation d'augmenter le taux de la taxe professionnelle unique, qui représente 39% des recettes de la CAHB.

Nous n'avons rien contre ce genre d'augmentation, lorsqu'elle permet de mieux redistribuer les richesses et d'augmenter la qualité et/ou la quantité des services publics offerts à nos concitoyens. En l'occurrence malheureusement, il ne s'agit pas de cela, mais de compenser par un impôt local une diminution des ressources issues de la fiscalité nationale et reposant en partie sur un impôt juste, l'IRPP (Impôt sur le revenu des personnes physiques), que ce même gouvernement a jugé pertinent de réduire ! Espérons que l'augmentation du taux de la TPU (Taxe Professionnelle Unique) ne pénalisera pas le développement économique de notre territoire.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

L'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement représente un montant de 61,73 millions d'euros.

Les grands postes budgétaires se décomposent comme suit :

A. LES REVERSEMENTS FINANCIERS AUX COMMUNES : 65 %

Les reversements de la Communauté d'agglomération aux communes sont de plusieurs natures, certains sont obligatoires, notamment l'Attribution de Compensation (AC), d'autres facultatifs (la Dotation de Solidarité Communautaire).

- l'attribution de compensation garanti aux communes le produit de TP (y compris compensations) que celles-ci avaient perçues en 2002. Ainsi, pour les communes dont les bases de TP ont diminué par rapport à 2002, la Communauté d'agglomération joue en quelques sortes un rôle "d'assureur". Les 7 attributions de compensation représentent 61 % des dépenses de fonctionnement de la communauté d'agglomération, soit 37 543 424 euros ;

- la Dotation de solidarité communautaire représente 5 % des dépenses avec une enveloppe globale de 3 017 254 euros ; les critères de répartition prennent en compte un objectif de solidarité financière ainsi qu'une incitation au développement économique.

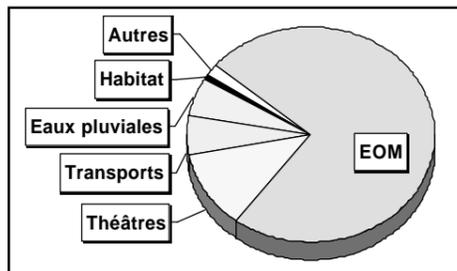
Au total, les reversements au profit des communes représentent 40,56 millions d'euros et **constituent plus de 65 % des dépenses de la Communauté d'agglomération**. Si l'on met à part la compétence ordures ménagères qui est financée par la TEOM, ces reversements représentent alors 84 % du budget de fonctionnement.

B. LES FRAIS DE STRUCTURE : 3,6 %

Les charges liées au personnel représentent, avec 2,214 millions d'euros, 3,6 % du budget de fonctionnement.

C. LES COMPETENCES DE LA CAHB : 29 %

29 % des dépenses de fonctionnement sont consacrées à l'exercice des compétences transférées à la Communauté d'agglomération, soit une enveloppe de 18 millions d'euros, dont les principaux postes sont présentés ici :



AUTOFINANCEMENT

L'autofinancement total de ce budget est de 3,2 millions d'euros, soit un taux d'épargne brute de 5 % (contre 2 % au budget primitif 2004).

Cet autofinancement permet à la communauté d'agglomération d'affecter une partie importante de ses ressources aux opérations d'investissement programmées pour 2005 et les années à venir.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, nous regrettons comme les années précédentes le très faible niveau de services nouveaux rendus à nos concitoyens par rapport à ceux offerts auparavant par chacune des communes, et qui justifieraient pourtant l'existence de notre Communauté. Il nous semble en effet que l'importance du budget de la CAHB le permettrait car outre l'augmentation des ressources en TP, liée à celle des bases, ce budget bénéficie des ressources nouvelles liées à la dotation d'intercommunalité, soit 6,5 millions d'euros (et nous ne parlons même pas des fameuses économies d'échelle tant vantées). Sans doute faut-il y voir une absence de volontarisme politique de la part de son exécutif

Ainsi, sur le montant total du budget de fonctionnement, qui atteint tout de même la somme non négligeable de 60 millions d'euros, les deux tiers sont-ils purement et simplement reversés aux communes. Sur les 18 millions d'euros dépensés pour l'exercice des compétences transférées à la CA, 13,6 millions sont consacrés à l'élimination des ordures ménagères, une prestation qui existait déjà et à laquelle la CAHB n'apporte pas grand chose de nouveau, sauf à "mettre à niveau" certaines communes qui manifestaient un retard en ce domaine par rapport à d'autres. Un peu plus de 2 millions d'euros vont aux 3 théâtres dont la gestion vient d'être transférée à la Communauté, il s'agit purement et simplement de la reprise des subventions versées auparavant par les communes. Mais, il est vrai qu'il s'agit-là d'une compétence toute nouvelle. Environ 400 000 euros vont financer des études : pour la réalisation de places d'accueil pour les gens du voyage, pour le développement économique, pour l'opportunité de mise en place d'une Maison de l'Emploi, pour la définition de l'intérêt communautaire en matière d'équipements sportifs, ... Nous sommes bien convaincus de la nécessité de réaliser parfois des études préalables, mais il semble qu'aujourd'hui elles constituent l'essentiel de l'action nouvelle de la Communauté....

Soulignons tout de même les propositions faites en matière de développement durable pour lequel, au-delà des études, des actions concrètes nouvelles sont prévues : sensibilisation du public dans le cadre de l'Agenda 21 à mettre en place, organisation d'un rallye du développement durable, attribution de prix à des projets HQE (haute qualité environnementale).

En conclusion, nous estimons que le budget 2005 ne permet pas à notre communauté d'agglomération, qui entre pourtant dans sa troisième année d'existence, d'offrir à ses habitants tous les services qu'ils seraient en droit d'en attendre, notamment au regard des capacités financières, et désormais également humaines, dont elle dispose.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

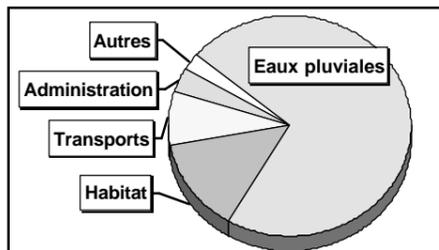
Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 4,161 millions d'euros dont 175 000 € de fonds de compensation de la TVA (FCTVA), 187 795 € de subventions pour l'aménagement des aires d'accueil des gens du voyage et 396 800 € de subventions pour le matériel de transport de la ligne 4 du Paladin.

L'emprunt prévisionnel est inscrit à hauteur de 3 401 717 €, un chiffre qui pourrait être revu légèrement à la baisse en fonction des arbitrages en cours. Le taux d'autofinancement des investissements est de 77 % pour cette année 2005.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 6,754 millions d'euros ; elles étaient de 6,53 millions d'euros au BP 2004.

Il faut souligner que la Communauté d'agglomération n'a aucune charge de remboursement de dette pour cette année 2005, ce qui lui permet de consacrer l'intégralité de ses financements à l'exercice de ses compétences.



ADMINISTRATION : Il s'agit de la mise en place d'un Système d'Information Géographique communautaire, de l'acquisition de matériel informatique et de mobiliers ainsi que de la poursuite de l'aménagement des locaux de la communauté d'agglomération.

AUTRES : communication, théâtres, développement économique

CONCLUSION

Après deux ans d'activité on peut dire que la Communauté d'agglomération fonctionne, et on peut citer ici trois missions en cours de lancement :

- Le PLH (Programme Local de l'Habitat) qui permettra, "d'asseoir la gestion équilibrée du territoire, de favoriser la diversification de l'offre et de promouvoir la qualité de l'habitat adapté à l'accueil de nouveaux habitants souhaitant s'investir dans la vie économique et sociale de notre agglomération".
 - La Mission locale des Hauts-de-Bievre dont le but est l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans : elle regroupe les 5 communes des Hauts-de-Seine et est subventionnée par les cinq villes adhérentes, l'Etat et la Région.
 - Enfin, la Communauté d'agglomération est candidate au dispositif de Maison de l'Emploi dont l'objectif est de regrouper et de coordonner l'ensemble des partenaires en charge des questions d'emploi.
- Pour l'avenir, nous avons déjà souligné l'inquiétude concernant le désengagement de l'Etat, par le biais de la Dotation Globale de Fonctionnement.

Une remarque concernant les communes : sachant que le transfert de certaines compétences précédemment exercées les communes a engendré une diminution des dépenses pour chacune d'elles, tandis que les sommes reversées par la Communauté d'Agglomération constituaient pour elles un supplément de recettes, il apparaît un bénéfice nous permettant d'espérer la réalisation d'un certain nombre de projets nouveaux ...

Nous espérons aussi qu'un avenir proche permettra de mettre en commun d'autres réalisations et, notamment, nous attendons beaucoup de la Mission PLH afin de répondre à tous les besoins concernant l'habitat des Réginaurbains et des habitants des autres Commune, et non pas aux seuls besoins des entreprises comme le laisse entendre le document d'orientation de la communauté d'agglomération.

La gestion des trois théâtres est prise en charge par la Communauté mais il reste à mettre en place une politique culturelle commune, tâche assez difficile en raison des activités spécifiques de chaque théâtre jusqu'à ce jour.

Pour conclure, il serait souhaitable que plus de citoyens s'intéressent à ce qui se passe à la Communauté d'Agglomération, tout en soulignant que, quel que soit l'objet de vos interrogations ou réclamations, votre premier interlocuteur reste le Maire de votre commune (ou vos conseillers municipaux).

NB : - Une version plus complète de cet article, incluant les données chiffrées, est accessible sur le site de " Citoyen à Bourg-la-Reine.

- Sur le même sujet, lire le numéro 32 de Citoyen à Bourg-La-Reine d'octobre 2002 - http://citoyen.blr.free.fr/journal/J_32.pdf